

Résidence d'écriture sur le Huis Clos

Association Plan Libre / Orléans (45)

Une fois par an, Plan Libre accueille 6 à 8 auteur.ice.s sur l'écriture d'un court métrage de fiction en huis clos. Cette résidence s'adresse principalement à des auteur.ice.s n'ayant pas réalisé plus de deux courts métrages dans des conditions professionnelles et à des auteur.ice.s d'autres disciplines artistiques souhaitant s'exprimer sur le médium cinéma.

Les projets doivent présenter des propositions esthétiques singulières, des réflexions ou des points de vue critiques sur le monde, notamment sous des angles philosophiques ou sociologiques.

Pourquoi le huis clos ?

D'abord, parce que les limites qui le caractérisent, qui ne sont pas toujours liées à des espaces physiques, "obligent" à un travail rigoureux sur la psychologie des personnages, sur leurs enjeux et ceux du film, mais aussi sur une réalisation qui ne permet pas autant d'artifices que sur un film "ouvert". Cette restriction favorise donc la réflexion de l'auteur.ice et du réalisateur.ice sur la manière dont ils peuvent développer de la singularité à l'intérieur de contraintes d'espaces, de mouvement et souvent de temps. Il est aussi question de penser le lieu comme un élément primordial de la mise en scène, chargé de symbolique, et plus comme un simple décor.

Ensuite, le huis clos est généralement plus simple à produire que des films "ouverts". Le décor unique (ou presque), l'unité de personnages, les espaces confinés permettent généralement des tournages plus légers, moins gourmands en industrie ou en moyens humains. Quand il s'agit de court métrage en huis clos, c'est une double souplesse, de format et de dispositif, qui permet à des auteur.ice.s en devenir de s'exprimer sans mobiliser de moyens trop importants. Ce qui n'empêche bien sûr pas à d'autres plus expérimenté.e.s de solliciter aussi cette double souplesse, parfois même comme exercice de style entre deux projets "lourds".

Enfin et pour des raisons clairement cinéphiliques, ce sous-genre à part entière a montré qu'il pouvait donner lieu à des chefs d'oeuvres qui ont été portés par nombre de cinéastes reconnus et sur des genres totalement différents : **Alfred Hitchcock** (*Fenêtre sur cour*, *La corde*, etc.) ; **Stanley Kubrick** (*Shining*, *2001 l'odyssée de l'espace*) ; **Michael Haneke** (*Amour*) ; **Sidney Lumet** (*12 hommes en colère*) ; **John Carpenter** (*The thing*) ; **Wes Anderson** (*A bord du darjeeling limited*) ; **Jean-Luc Godard** (*La chinoise*) ; **Cédric Klapisch** (*Un air de famille*) ; **Francis Veber** (*Le dîner de cons*) ; **Thomas Vinterberg** (*Festen*) ; **Jim Jarmusch** (*Night on earth*) ; **Eric Rohmer** (*Ma nuit chez Maud*) ; **David Fincher** (*Panic room*, *Alien 3*) et bien évidemment sur formats courts comme **Sam Karmann** et son film *Omnibus*, oscarisé en 1992.

Contact :

David Da Costa
Réfèrent Résidences

planlibre@live.fr

Plan Libre
association (loi 1901)
108 rue de Bourgogne
45 000 Orléans
www.planlibrefilms.fr
SIRET : 510 486 418 000 54
APE 5911C



FONCTIONNEMENT

Cette résidence permet aux auteur.ice.s d'entamer ou de finaliser l'écriture d'un court métrage de fiction en huis clos (écriture ou ré-écriture). Elle fonctionne sur la base d'échanges collectifs directs et à distance sur les différents projets des participant.e.s, entre eux.elles. Elle est donc conditionnée à un désir de travail collectif d'auteur.ice.s prêt.e.s à recevoir les critiques des autres autant qu'ils. elles sont en mesure d'en formuler eux.elles-mêmes, dans une logique d'ouverture et d'entraide. Elle est augmentée **d'intervention de professionnel.le.s** (scénaristes, réalisateur.ice.s, producteur.ice.s - *noms des intervenant.e.s sur le site internet de l'association*), **d'éventuelles lectures par des comédien.ne.s** et **d'accès à des ressources de l'association** (ouvrages sur le cinéma, scénariothèque, médiathèques de l'agglomération, etc.). Celle-ci est articulée entre des échanges à distance et 6 journées de regroupement dans les locaux de l'association à différentes phases d'écriture.

DURÉE

3 mois d'échanges à distance du 11 octobre 2021 au 13 janvier 2022 incluant **6 jours** minimum de présence collective* à Orléans :

- 3 jours consécutifs à définir en semaine 46 (du 15 au 20 novembre 2021)
- 3 jours consécutifs à définir en semaine 2 (du 10 au 15 janvier 2022)

En fonction de la situation sanitaire et des disponibilités des intervenants, les dates pourront être aménagées en concertation avec les résidents.

COÛT ET FINANCEMENT

Frais de résidence : 1250€. Pris en charge par l'association pour 6 à 8 auteur.ice.s ou possibilité de financement par la Bourse de résidence CNC pour 1 à 2 auteur.ice.s (sur dossier)

Bourse d'écriture : non

Hébergement : pris en charge

Restauration : déjeuners pris en charge sur les six jours de regroupement

Transport : forfait de 45€ par session de regroupement et par projet

BÉNÉFICIAIRES

- Être majeur.e et résider en France
(Si l'auteur.ice souhaite avoir accès aux bureaux de l'association de façon plus assidue, il lui est fortement conseillé d'avoir un pied-à-terre à Orléans ou dans son agglomération).
- Justifier d'une expérience significative dans l'écriture (cinéma, audiovisuel, théâtre, littérature, etc.) et/ou avoir bénéficié d'une formation artistique** ;

SÉLECTION / ÉLÉMENTS À FOURNIR

La sélection se fait au terme de l'appel à candidatures lancé une fois par an. Les choix sont arrêtés 1 mois avant la première session de regroupement.

Les documents à fournir sont :

- Une première version de scénario avec note d'intention **OU** un synopsis long (2 pages) complété d'une note d'intention et de tous éléments jugés utiles pour la compréhension des intentions de l'auteur.ice ;
- Un CV et/ou une filmographie ;
- Une courte note de l'auteur.ice présentant son parcours et son désir de cinéma ;
- Une note du producteur.ice les droits du film sont déjà acquis.

* Le temps de résidence peut être partagé avec tout collaborateur.ice associé.e au projet.

** Engagée dans l'émergence, l'association pourra accueillir un à deux auteur.ice.s en devenir ne répondant pas aux critères de professionnalisation mais dont les projets révèlent une singularité et un travail de recherche approfondi ; ceux.celles-ci devront tout de même avoir déjà été impliqué.e.s dans une ou des créations .

LE CADRE DE LA RÉSIDENCE - LE 108 RUE DE BOURGOGNE À ORLÉANS

Depuis 2003, le 108 est à la fois un lieu indépendant de recherche et d'expérimentation ainsi qu'un collectif de structures artistiques et culturelles professionnelles et d'individus, situé en plein cœur de la ville.



C'est un lieu d'administration, de production, de mutualisation des moyens et d'échanges des ressources professionnelles qui a pour vocation de favoriser les logiques collaboratives, un partage réfléchi des espaces, une réflexion sur les outils partagés et des passerelles entre artistes, projets et acteurs culturels. Il est facilitateur de nouvelles démarches de création et de processus de professionnalisation.

<https://le108.org/>



Dans cet espace, les auteurs auront accès à :

- **Un bureau** dans les locaux de Plan Libre ;
- **Une salle de réunion** pour les sessions d'échanges collectifs et la rencontre avec les professionnel.le.s ;
- **Une salle de projection** afin d'échanger sur leurs travaux / références ;
- **Une salle de répétition** (si des lectures sont nécessaires à l'écriture) ;
- **Des évènements artistiques** organisés au sein du 108 (concerts, projections, expositions).

ENGAGEMENTS DU/DE LA RÉSIDENT.E

- Présence de l'auteur.ice sur six journées minimum à Orléans, soit pour des sessions d'échanges collectifs, soit lors d'interventions de professionnel.le.s. Les sessions de travail seront concentrées sur 2 x 3 jours consécutifs.
- Avoir finalisé une première version de scénario + note d'intentions au terme de la résidence.

CONTRAINTES ARTISTIQUES

- **30min** : durée maximum envisagée du court métrage écrit ;
- **Court métrage de fiction en huis clos.**
L'intrigue doit prendre place dans un décor largement délimité, pouvant inclure des intérieurs et des extérieurs attenants.
Exemples : différentes pièces d'une maison avec son jardin ; bâtiment et rue attenante.
Toutefois, le court métrage pourra inclure des scènes tournées dans d'autres décors si celles-ci ne représentent pas plus de 15% du scénario (en nombre de pages).
- **Peu de personnages ;**
- **Projets ne nécessitant pas des moyens de production importants.**

Pourront être considérés comme complexes à produire les films

- Dont l'intrigue ne se déroule pas à notre époque (reconstitution historique, etc.) ;
- Incluant des effets spéciaux en direct ou en post-production ;
- En mouvement (voiture, train, etc.) ;
- Tournés dans des bâtiments très fréquentés (établissements publics, commerces, etc.) ;

DÉBOUCHÉS

Une fois la résidence terminée, l'auteur.ice est libre de continuer l'écriture de son film ou de le proposer à des producteur.ice.s. Aucun contrat de session de droits n'est signé avec l'association à ce stade.

Cette résidence bénéficie du soutien de



Référencée dans le guide de l'accompagnement du CNC :

https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/guide-de-laccompagnement-ecriture-developpement-realisation-et-postproduction_228954

